



Open Rapide de Pau 2025

Règlement intérieur

ARTICLE 1 : Organisation

L'échiquier Henri IV organise un tournoi d'échecs de parties rapides homologué FFE, sous le N°68757 le dimanche 19 octobre 2025.

Il est pris en compte pour le calcul du ELO rapide publié en novembre 2025

Pointage et dernières inscriptions : de 9h00 à 9h45 => Licence « B » minimum / qui peut être prise sur place / à titre dérogatoire (sur accord de l'organisateur) à justifier dans les 7 jours.
Tout joueur en retard après la fin du pointage à 9h45 ne pourra jouer qu'à partir de la ronde 2.

Lancement de la ronde 1 à 10h 00, rondes 2 et 3 à la suite,
Lancement de la ronde 4 à 14h 00, rondes suivantes à la suite.

Adresse de la salle de jeu :
Salle du Pavillon des Arts
3, place Royale 64000 PAU

ARTICLE 2 : Inscriptions

Informations et lien d'inscription sur le site internet du club organisateur : <http://eh4-pau.fr>

Droits d'inscription :

Adulte : 14 € (16 € à partir du 15/10) ; Jeune : 8 de € (10 € à partir du 15/10)

Nota : 70% des inscriptions sont reversés qui constituent la dotation en prix

ARTICLE 3 : Le Tournoi

- A. Cadence : 7 rondes de 2x15 minutes + 5 secondes par coup
- B. Système suisse intégral (logiciel papi 3.3.8)
- C. Attribution des points : Victoire=1 point ; Nulle=0,5 point ; Défaite=0 point
- D. En cas de d'égalité, les départages suivant sont appliqués :
 - 1 Buchholz tr, 2 cumulatif, 3 performance, avec en dernier recours priorité au plus jeune



ARTICLE 4 : Prix

Remise des prix le dimanche 19 octobre à 17h45.

Les prix du classement général sont répartis selon les départages ci-dessus.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

L'ordre de priorité est :

Prix du classement général - Prix par tranche ELO - Prix spéciaux

La liste des prix est affichée dès le début de la 4^{ème} ronde.

Seuls les joueurs présents à la remise des prix pourront faire valoir leurs droits.

ARTICLE 5 : Règles du jeu :

Arbitrage : Francis JARRIER (AF Élite 1)

Laurent Bruneau (Arbitre stagiaire)

Les règles du jeu sont celles du livre de l'arbitre de la FFE en sa version d'octobre 2025

Le délai de forfait est de cinq minutes.

Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers FIDE.

ARTICLE 6 : Jury d'appel :

Il n'est pas constitué de jury d'appel mais en cas de contestation avec une décision de l'arbitre, un joueur ne peut qu'obtempérer, mais toute décision peut être contestée devant la commission des appels sportifs de la ligue sous réserve d'avoir formulé préalablement un appel oral avant la reprise de la partie.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Le non-respect des règles d'usage est sanctionné selon l'article 12.9 pouvant aller jusqu'à l'exclusion du joueur avec l'accord de l'organisateur.

Les ordinateurs et téléphones (allumés) sont interdits dans l'aire de jeu.

Un joueur dont tout appareil électronique **émet un son ou une lumière** a partie perdue s'il n'a pas été préalablement autorisé par l'arbitre.

comme tout joueur porteur sur lui en cours de partie d'un téléphone, qu'il soit allumé ou éteint.

L'arbitre :

l'organisation :